

Prêt REER

Le fonctionnement en un coup d'œil

Avantages à utiliser le prêt REER

- Moyen simple et rapide d'augmenter les cotisations à son REER ou à celui de son conjoint
- Remboursement mensuel adapté à son budget
- Prêt remboursable en tout temps
- Possibilité d'investir dans un très grand choix de fonds de placement
- Capitalisation des rendements à l'abri de l'impôt en vue d'un revenu de retraite supérieur



Taux d'intérêt

Pour connaître les taux en vigueur, visitez ia.ca/pre-reer.

En bref

Cotisations visées

- Cotisations pour l'année courante
- Cotisations antérieures inutilisées

Montant autorisé

1 000 \$ à 50 000 \$

Comptant

Aucune exigence de comptant

Prêt

Individuel

L'emprunteur verse la totalité de la cotisation dans son REER

Conjoint

L'emprunteur verse une partie ou la totalité de la cotisation REER dans le REER de son conjoint (signature du conjoint requise à titre de coemprunteur)

Options d'investissement

Toutes les options d'investissement des séries Classique, 75/100, Ecoflex et de l'étape Épargne de la série ÀVIE* sont offertes.

Maximum 75 % dans les fonds plus volatils

- Fonds d'actions américaines et internationales
- Fonds spécialisés

Date d'effet du prêt

La date d'effet du prêt correspond à la date d'approbation de la demande au siège social (une demande dûment remplie favorise une approbation rapide)

Fréquence d'envoi du relevé

Envoi annuel en date du 31 décembre de chaque année

Modalités de remboursement

Durée de remboursement (au choix du client)

- Moins de 5 000 \$: 2 ans ou moins
- 5 000 \$ à 12 499 \$: 5 ans ou moins
- 12 500 \$ et plus : 10 ans ou moins

Remboursement mensuel minimum

- Établi selon la durée de remboursement choisie par le client
- Remboursement effectué par paiements préautorisés (PAC)
- Remboursement partiel ou total possible en tout temps

Date du 1^{er} paiement PAC

Option 30 jours

1^{er} versement PAC dans les 30 jours suivant la date d'effet du prêt

Option 120 jours*

1^{er} versement PAC à 120 jours suivant la date d'effet du prêt

Possibilité d'augmentation du prêt

Le remboursement minimum est ajusté pour correspondre à l'augmentation du montant accordé

À la suite d'un remboursement forfaitaire

Le prêt sera remboursé sur une plus courte période, le remboursement mensuel minimum demeurant le même

Exigence lors du remboursement PAC par une entreprise

Une résolution dans laquelle sont mentionnés les signataires autorisés de l'entreprise est requise

* Offert pour les prêts de 5 000 \$ et plus

Responsabilités du représentant

Formulaires à remplir

- Demande et contrat de prêt REER (F16)
- Proposition Programme Épargne et Retraite iAG (F17) (pour un nouveau contrat REER)

Traitement des dossiers des clients ayant des difficultés financières

Aucun prêt ne sera accordé aux clients ayant ou ayant déjà eu des difficultés financières (faillite, arriérés sur prêts, cartes de crédit ou autres emprunts)

Prêt en défaut de paiement

- La participation du représentant est requise pour les clients en défaut de paiement
- Une récupération proportionnelle de la commission de vente sera effectuée s'il y a défaut prolongé de remboursement du prêt (plus des frais d'administration)

ON S'INVESTIT, POUR VOUS.

iA Groupe financier est une marque de commerce et un autre nom sous lequel l'Industrielle Alliance, Assurance et services financiers inc. exerce ses activités.

ia.ca

F13-565(16-01)



Frais d'administration

Pour connaître les frais en vigueur, veuillez consulter le *Guide politiques et procédures* de l'Administration, Épargne et retraite individuelles, accessible dans le centre de documentation de l'Espace conseiller (extranet).